1985-2007 : 700 000 postes de travail en plus, 80 000 accidents du travail en moins en Belgique

Évolution du nombre d'accidents de 1985 à 2007

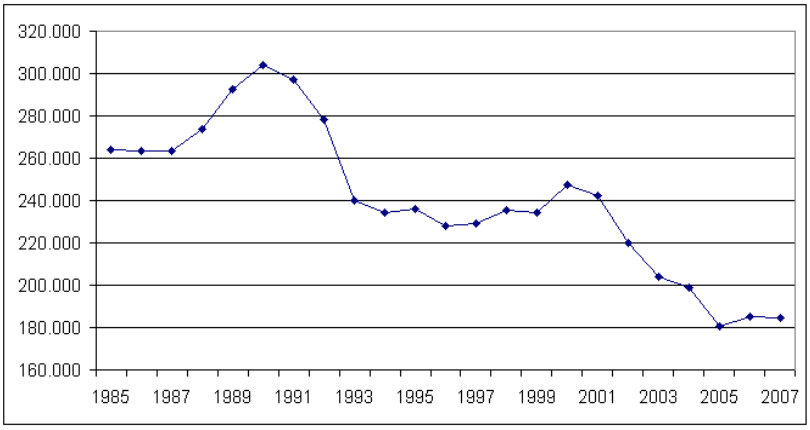

Entre 1985 et 2007, le nombre d'accidents du travail a diminué de quelque 80 000 accidents alors que pendant la même période, 700 000 postes de travail étaient créés.
Entre ces deux années, seuls les secteurs de la santé et l'action sociale et les services aux entreprises ont vu leur nombre d'accidents augmenter, de 10 000 unités pour la santé et l'action sociale et de 20 000 unités pour les services aux entreprises.

Augmentations ou baisses des accidents du travail en 2007 par rapport à 1985 selon les secteurs d'activités

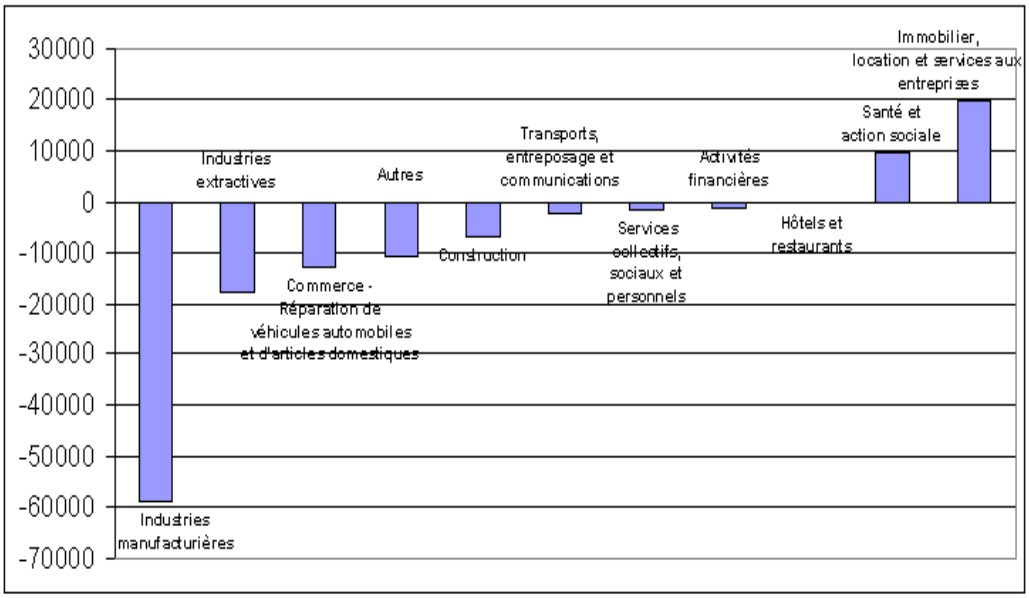

Sources : INS (1985) – FAT (2007)

Au cours de ces deux dernières décennies, la structure de l'emploi du secteur privé a subi de profondes modifications. Ces transformations ont eu un impact sur le nombre et la répartition

des accidents du travail selon les secteurs d'activités et expliquent pour une bonne part la situation paradoxale « plus d'emploi, moins d'accident ».

Modification de la structure de l'emploi

L'emploi dans le secteur primaire (agriculture, pêche, exploitation forestière, exploitation minière) et dans le secteur secondaire (activités liées à la transformation des matières premières) s'est légèrement tassé, tandis que les secteurs tertiaire (les services) et quaternaire (soins de santé, aide sociale, socioculturel) se sont développés de manière importante. La croissance de l'emploi dans ces deux secteurs est étroitement liée à l'augmentation du taux d'emploi des femmes.

En même temps, le statut des travailleurs, déterminé généralement par la nature des prestations, a subi une mutation. Au début des années nonante, le nombre d'employés a rattrapé celui des ouvriers ; depuis, ce nombre a continué à croître alors que l'emploi ouvrier est resté stationnaire.

L'augmentation des accidents dans le secteur de la santé et l'action sociale est naturellement liée à la croissance de l'emploi. Cela ne signifie pas pour autant que ce secteur soit particulièrement dangereux ; les taux de fréquence et de gravité y sont inférieurs aux taux moyens du secteur privé. Mais la taille de ce secteur en expansion est un facteur incontournable dans l'évolution des accidents du travail.

Disparition totale ou partielle de certaines industries

Gains et pertes de postes de travail entre 1985 et 2007

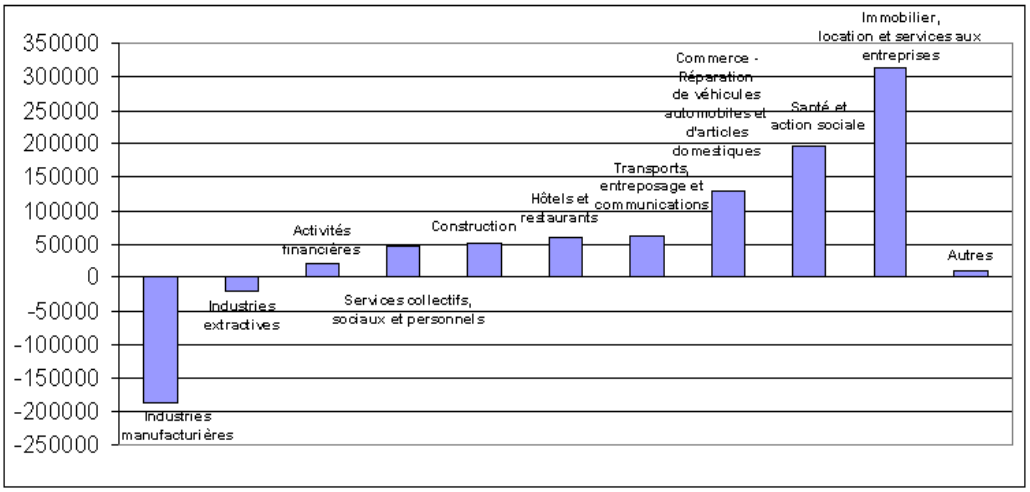

Sources : Onss- postes de travail (1985-2007)

Deux secteurs d'activités ont enregistré une perte d'emploi entre 1985 et 2007 : les industries manufacturières et les industries extractives. Ce dernier secteur, particulièrement dangereux, s'est pratiquement éteint avec la fermeture des dernières mines du Limbourg en 1988. Dans ce secteur, on comptait encore 16 000 accidents en 1985. L'essentiel des 186 000 postes de travail qui ont disparu dans les industries manufacturières depuis 1985 se trouvaient dans les industries textiles et de l'habillement, la métallurgie, la fabrication d'équipements de radio, télévision et de communication et la fabrication de meubles. La cessation de l'extraction

minière et la diminution des activités manufacturières ont évidemment contribué à l'amélioration des statistiques des accidents du travail. On compte, dans l'industrie, près de 60 000 accidents en moins en 2007 par rapport à 1985.

Amélioration des conditions de travail ?

Les autres secteurs d'activités ont vu leur population s'accroître tout en enregistrant une diminution du nombre des accidents. Ainsi, le secteur de la construction, secteur particulièrement à risque, dans lequel 50.000 nouveaux postes de travail ont été créés depuis 1985, compte, en 2007, près de 7 000 accidents de moins qu'en 1985. Le secteur du commerce de gros ou de détail et de la réparation des véhicules automobiles et d'articles domestiques enregistre 12 000 accidents en moins, malgré la création de 130 000 postes de travail. Le secteur des hôtels et restaurants et le secteur des transports, avec plus de 122 000 nouveaux postes de travail à eux deux, enregistrent un statu quo pour le premier ou une légère diminution du nombre des accidents pour le second. L'amélioration des conditions de travail doit avoir joué un rôle significatif dans l'évolution favorable constatée dans ces secteurs au travers des statistiques.

Les services aux entreprises et le travail intérimaire

A côté du secteur de la santé et l'action sociale, un autre secteur s'est imposé dans le paysage économique : le secteur des services aux entreprises. Ce secteur a triplé en 20 ans, principalement sous la poussée du travail intérimaire. Comme le secteur de la santé et l'action sociale avec qui il partage cette spécificité, il a vu le nombre des accidents du travail augmenter depuis 1985. Si les taux de fréquence et de gravité du secteur des services dans son ensemble voisinent les taux moyens du secteur privé, la situation à l'intérieur du secteur n'est pas homogène. On y observe de grandes disparités. Ainsi le travail intérimaire a un taux de fréquence plus de trois fois supérieur au taux moyen du secteur privé.

Progression parallèle de l'emploi et des accidents sur le chemin du travail

Evolution du nombre des accidents du travail et de l'emploi de 1996 à 2007 (1996=100)

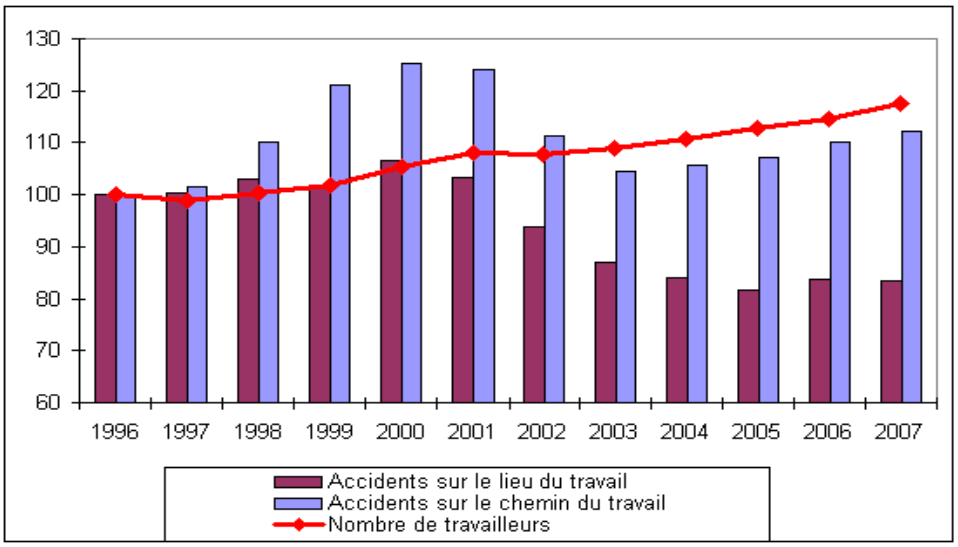

Entre 1996 et 2007, le nombre d'accidents par 1 000 travailleurs sur le lieu du travail est passé de 90 à 64. Ce taux reflète l'amélioration globale que l'on vient d'observer. Sur le chemin du travail, la situation ne fait montre d'aucun progrès. Le nombre d'accidents sur le chemin du travail évolue globalement au même rythme que l'emploi. Cette tendance générale des accidents sur le chemin de travail est largement déterminée par les secteurs des services aux entreprises et de la santé et l'action sociale dont on sait l'importance dans le volume global de l'emploi. Ce qui est remarquable, c'est que ces deux secteurs ont un taux d'accidents relativement élevé : 38% des accidents survenus sur le chemin du travail concernent ces secteurs qui totalisent 25% de l'emploi du secteur privé.

1985-2007 : quel bilan ?

Les taux de fréquence et de gravité traduisent le niveau de dangerosité des secteurs. On retrouve au sommet du classement de ces taux les secteurs de la construction, des transports et des services auxiliaires des transports et le travail des métaux. Si on compare leur situation actuelle à celle de 1985, où ils occupaient les premières places derrière les industries extractives, on note une amélioration de la situation. Ainsi, dans le secteur des transports et entreposages, on comptait, en 1985, 204 accidents pour 1 000 postes de travail. À l'heure actuelle, ce taux est de 103 accidents pour 1 000 postes de travail.

Pour l'ensemble du secteur privé, ce taux a été réduit de moitié.

Qu'en est-il de la gravité des accidents ? Un accident grave est un accident mortel ou un accident qui entraîne des séquelles permanentes. Au cours de la période 1985-2001, le pourcentage d'accidents pour lesquels une incapacité permanente est reconnue par jugement ou par entérinement par le Fonds des accidents du travail a peu évolué. Quel que soit le nombre d'accidents qui sont survenus annuellement au cours de la période observée, quelque 3% d'entre eux ont été réglés sur la base d'une incapacité permanente. Le taux d'incapacité moyen reconnu au cours de cette période est resté stable et est de l'ordre de 7 à 8%.

Conséquence indirecte de la crise : amorce d'une diminution des accidents du travail dès 2008-2010

Premiers signaux fin 2008

Au second semestre 2008, l'économie belge est entrée en récession et l'emploi, avec un effet retard, donne les premiers signes de fragilité. Certaines branches de l'industrie sont les premières atteintes : l'emploi dans la fabrication de textiles diminue de 10,6% entre le 3e et le 4e trimestre 2008. D'autres ne sont pas mieux loties comme la construction et l'assemblage de véhicules automobiles (-9,9%) ou la métallurgie (-8,5%). Au total, le secteur des industries manufacturières enregistre un recul de plus de 3,3% du volume de l'emploi. Les emplois les plus précaires disparaissent les premiers : au 31 décembre 2008, on compte 20% de postes de travail en moins chez les ouvriers intérimaires par rapport à la fin du trimestre précédent. Tous les secteurs ne sont pas touchés ; ainsi, l'emploi dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale continue à croître, grâce notamment au développement des activités liées aux titres-services.

Accélération de la tendance en 2009

Les effets de la crise sur l'emploi se sont amplifiés en 2009. Ainsi le nombre de travailleurs dans le secteur industriel a continué à décroître. Si, pour éviter les effets saisonniers, on compare les premiers semestres de 2008 et de 2009, on note une diminution de 8,6% du nombre de travailleurs équivalents temps plein dans l'industrie, la production d'électricité, d'eau et de gaz et la gestion des déchets. Les secteurs, comme le service aux entreprises dont les activités sont étroitement liées au secteur industriel, suivent le mouvement (-7%). La construction qui détient la fréquence des accidents graves la plus élevée essuie également un recul de l'emploi par rapport au 1er semestre de 2007 (-3,9%).

L'effet de l'évolution négative de l'emploi sur les statistiques des accidents du travail est quasi mécanique : moins 24,4% d'accidents sur le lieu du travail au 1er semestre 2009 dans l'industrie par rapport au même semestre de l'année précédente, moins 13,2% dans la construction, moins 29,2% dans les services aux entreprises. Par contre, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, dont l'emploi continue à croître en 2009, enregistre une augmentation de près d'un pourcent du nombre des accidents du travail.

Stabilisation en 2010 du risque d'accidents sur le lieu du travail en Belgique malgré la reprise de l'activité économique

L'année 2010 a, quant à elle, été caractérisée par la reprise économique et ses répercussions positives sur le marché du travail profitant surtout aux secteurs qui avaient été les plus touchés par cette crise, à savoir l'intérim, l'industrie et la logistique (des secteurs davantage soumis que d'autres au risque d'accidents). Le rapport annuel du Fonds des accidents du travail (FAT) montre que la reprise de l'activité économique a entraîné en 2010 une *légère augmentation des accidents du travail mais que le nombre total (178 499) reste bien en deçà de son niveau de 2008* (188 300). Le redressement de l'emploi, surtout chez les ouvriers, a conduit à 10 298 accidents de plus en 2010, soit une hausse de 6,1%. Signalons cependant que le nombre d'accidents du travail en 2010 est inférieur aux chiffres de ces 5 dernières années, à l'exception de 2009, qui avait été marquée par une diminution de l'activité économique.

La reprise de l'activité ne s'est donc pas accompagnée d'une aggravation du risque d'accidents sur le lieu de travail, celui-ci ayant même tendance à diminuer de manière relativement constante sur le long terme. À noter que les taux de fréquence et de gravité de 2010 qui relativisent le nombre d'accidents sur le lieu de travail et la durée de l'incapacité temporaire en fonction du nombre d'heures pendant lesquelles les travailleurs sont exposés au risque d'accidents sont quasi identiques à ceux de 2009, et loin d'atteindre les taux de 2008.

<u>En Conclusion</u> :

50 % d'accidents en moins *sur le lieu de travail* par rapport aux années 1960

L'évolution d'une année à l'autre est rarement significative, à moins qu'un évènement prépondérant ne survienne brutalement comme ce fut le cas avec la crise économique en 2009. Pour se faire une idée de l'évolution réelle du risque d'accident du travail, il convient plutôt d'observer une période suffisamment longue, tout en tenant compte du fait que les méthodes d'enregistrement des accidents ont évolué au cours de la période.

En 1969, on comptait 330 281 accidents sur le lieu de travail. En 2010, ce nombre a diminué de plus de moitié (150 944). Cela s'explique par le profond changement du paysage industriel et de la structure de l'emploi. Malgré une croissance importante du nombre de postes de travail (il y avait 962 000 travailleurs de plus en 2010 qu'en 1960), le nombre d'accidents du travail a diminué en fonction de la contraction de l'emploi dans les secteurs à risque, comme l'exploitation des mines. La modernisation de l'outil et les politiques mises en place en matière de prévention des accidents ont également contribué à l'amélioration de la situation.

Bernard Renneson
Banque de données des accidents du travail
bernard.renneson@faofat.fgov.be
Fonds des Accidents du Travail